

# Un 4<sup>e</sup> train GPL à Hassi Messaoud

Page 3

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4619 - Mardi 6 novembre 2018 - Prix : 10 DA

Praticiens de santé publique  
Prime mensuelle et  
nouvelles durées  
pour le service civil

Page 3

Rencontre wali- P/APW et opérateurs à Tizi Ouzou

## Comment relancer l'investissement...

Page 24

Des élections secondaires aux airs de présidentielle anticipée

Par Mohamed Habili

Est-ce un hasard si la deuxième vague des sanctions américaines contre l'Iran ont pris effet hier, à la veille par conséquent des élections de mi-mandat, dans la course desquelles Donald Trump est entré comme s'il y était lui-même candidat, et qui se tiennent aujourd'hui même ? Probablement pas, étant donné qu'il ne fait rien ces derniers temps qui ne soit destiné à gagner des voix à ceux des candidats républicains qu'il soutient plus particulièrement. Un rendez-vous électoral qui traditionnellement ne suscite pas l'enthousiasme de l'électeur américain revêt aujourd'hui, du fait de la polarisation politique actuelle, l'importance d'un premier tour dans une présidentielle qui en comporterait deux, mais qui seraient séparés non pas de quelques jours, mais de deux longues années. Dans un contexte aussi exacerbé, qui a vu un ex-président, Barack Obama, payer à nouveau de sa personne, un peu comme s'il y allait de son propre avenir politique, il n'y a plus en réalité de moments significatifs et d'autres qui ne le seraient pas ou qui le seraient moins. Tous se valent, car ils concourent tous au résultat final. Les Américains sont aujourd'hui presque aussi dramatiquement divisés que l'étaient les Algériens à la veille des législatives de décembre 1991. Ce qui les oppose, ce ne sont plus des programmes, mais des projets de société, pour parler le langage qui avait cours en Algérie à cette époque.

Suite en page 3

Le président du Conseil des ministres italien en visite à Alger

# Une coopération qu'«il faudra encore renforcer»



La question libyenne a pris une grande partie des discussions entre Ahmed Ouyahia, Premier ministre et le président du Conseil des ministres italien, Giuseppe Conte, en première visite à Alger. Une question pour laquelle l'Italie désire que «l'Algérie continue à donner la direction du processus démocratique», a indiqué, hier, Giuseppe Conte, dans un point de presse conjoint avec Ahmed Ouyahia, au Centre international des conférences-Alger.

Lire page 2

Justice/infrastructures

## Tayeb Louh inaugure le nouveau siège de la cour d'Oran

Page 2

Salle Ibn Zeydoun

## Le théâtre traditionnel japonais présenté aux Algérois

Page 13

Le président du Conseil des ministres italien en visite à Alger

# Une coopération qu'«il faudra encore renforcer»

■ La question libyenne a pris une grande partie des discussions entre Ahmed Ouyahia, Premier ministre et le président du Conseil des ministres italien, Giuseppe Conte, en première visite à Alger. Une question pour laquelle l'Italie désire que l'Algérie continue à donner la direction du processus démocratique», a indiqué, hier, Giuseppe Conte, dans un point de presse conjoint avec Ahmed Ouyahia, au Centre international des conférences-Alger.

Par Lynda Naili

Indiquant que l'évaluation et le renforcement des relations bilatérales notamment dans le domaine sécuritaire et celui des hydrocarbures, l'immigration et la question libyenne, ont été les points essentiels évoqués dans ces discussions bilatérales, Ahmed Ouyahia a qualifié de «particulièrement» les relations entre l'Algérie et l'Italie. Les dis-

cussions avec son homologue italien ont relevé avec «satisfaction le niveau» de cette relation mais aussi la détermination des deux parties à exploiter les opportunités de coopération qui demeurent encore inexploitées, que ce soit en termes économiques visant à la diversification de l'économie nationale, ou dans le domaine des hydrocarbures. Outre cet aspect économique, il a également été question, poursuivra le Premier ministre, de renforcer la coopération dans le domaine sécuritaire et de lutte contre toute forme de criminalité. De plus, relevant que le dossier libyen «a pris une grande partie du temps de ces discussions», il évoquera la tenue de la Conférence de Palerme, en Sicile sur la Libye qui se tiendra les 12 et 13 novembre prochains à laquelle l'Algérie prendra part. Il dira que «le chef de l'Etat désignera la personne qui le représentera à cette conférence». Ce qui est sûr, poursuivra-t-il, c'est que «la délégation algérienne travaille aux côtés des autorités italiennes pour le succès de cette conférence et aussi pour une solution pacifique de la crise libyenne dans les délais les plus proches possibles». A ce propos, il soulignera la nécessité que «la question libyenne soit contenue par les parties libyennes elles-mêmes», ainsi que celle d'«appuyer les efforts de l'ONU» pour le règlement du conflit. A ce sujet, Giuseppe Conte, évoquant la Conférence de Palerme, considérera que «l'Algérie est un pays pleinement impliqué dans le processus de paix en Libye». A ce titre, enchaînera-t-il, il «désire»



Ph/E. Sorayaj.A.

qu'elle «continue à donner la direction du processus démocratique» pour le dénouement du conflit libyen.

## 900 Algériens en situation irrégulière en Italie

S'agissant du dossier de l'immigration, qui selon Ahmed Ouyahia aura pris «seulement dix minutes sur les trois heures de discussions bilatérales», il indiquera que «4 000 Algériens se trouvent en situation irrégulière en Italie et seul 900 de nos compatriotes sont en situation irrégulière». A ce propos, tel qu'il l'avait déclaré lors de la dernière visite de M<sup>me</sup> Angela Merkel à Alger, il réitérera l'intention de l'Algérie de «récupérer ses enfants», soulignant à ce sujet que «de nombreuses personnes de différentes nationalités se présentent

en Italie en tant qu'Algériens», mais aussi la position algérienne contre l'établissement sur son territoire de camps pour les migrants clandestins en Algérie. De son côté, Giuseppe Conte, plaidant pour «une gestion intégrée des flux migratoires» d'une manière générale en vue d'un «meilleur et efficace contrôle», se dira «satisfait» de la coopération algéro-italienne quant à cette question.

## L'Italie veut porter à 10 milliards d'euros ses échanges économiques avec l'Algérie

Pour sa part, le président du Conseil des ministres italien, Giuseppe Conte, qui estimera que «cette première visite en Algérie est pour lui une occasion de relancer le partenariat économique», qualifiera de «très

constructives» les discussions avec la partie algérienne et d'«excellentes» les relations algéro-italiennes, ceci avant de faire part du «soutien convaincu» de son pays à l'Algérie qui, dira-t-il, représente le «premier partenaire de l'Italie en Afrique et dans la région MENA». Selon lui, la coopération industrielle est le meilleur exemple pour illustrer la qualité de cette relation, notamment dans le domaine de l'énergie. Une coopération qu'«il faudra encore renforcer», dira-t-il. Dans ce contexte, le président du Conseil des ministres italien, citant le chiffre de 8 milliards d'euros pour estimer le taux des échanges commerciaux entre l'Algérie et son pays en 2017, indiquera vouloir porter ce chiffre à la hausse pour parvenir à «plus de 10 milliards d'euros» pour cette année.

L. N.

## Justice/Infrastructures Tayeb Louh inaugure le nouveau siège de la cour d'Oran

LE MINISTRE de la Justice et garde des Sceaux, Tayeb Louh, a inauguré hier le nouveau siège de la cour d'Oran, situé au quartier de l'USTO. Dans une déclaration à la presse, en marge de cette cérémonie qui s'est déroulée en présence des autorités civiles et militaires et du corps judiciaire, le ministre a rappelé que le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, accordé un «intérêt particulier au secteur de la Justice qui a fait l'objet de profondes réformes et bénéficié d'importantes réalisations». Le nouveau siège de la cour d'Oran, dont la réalisation a nécessité un investissement de plus de 4,5 milliards DA, s'étend sur une surface de 25 000 m<sup>2</sup> et se distingue par son architecture alliant les cachets moderne et arabo-musulman, selon un exposé présenté au ministre sur cette infrastructure. M. Louh a estimé que la réalisation de cette cour intervient au titre du programme de développement décidé par le président de la République pour la wilaya d'Oran, estimant que cette nouvelle infrastructure reflète le statut de la wilaya, son histoire et ses aspirations prometteuses en matière de développement. Les données statistiques présentées lors d'un exposé, en marge de la cérémonie d'inauguration, indiquent que les activités de la cour d'Oran, de janvier au 31 octobre derniers, ont porté au niveau du pôle pénal spécialisé d'Oran sur des affaires liées aux stupéfiants (65%), au terrorisme (16%), aux atteintes aux systèmes de traitement automatique (13%), aux infractions à la législation des changes (5%) et enfin à la corruption (1%).

Radia N./APS

Investissement à Béjaïa

## Les promoteurs des micro-entreprises réclament l'effacement de leurs dettes

Les jeunes promoteurs des micro-entreprises (Angem, Cnac et Ansej) qui se sont lancés dans des opérations d'investissement il y a plusieurs années à Béjaïa sont revenus à la charge avant-hier par une marche de protestation depuis lhaddaden, quartier dit Edimco jusqu'au siège de la wilaya. Ces derniers n'ont pas cessé de réclamer des solutions à leurs difficultés notamment, celles rencontrées sur le terrain depuis leur aventure. Les bénéficiaires, regroupés au sein d'un collectif d'appui aux micro-entreprises (CAM), ont essentiellement revendiqué l'arrêt des poursuites judiciaires engagées, entre autres, par les banques faute de remboursement de leurs crédits auprès des banques et la saisie du matériel acquis dans le cadre des dispo-

sitifs d'aide à l'emploi à la création d'emploi par les banques. Ils ont réclamé aussi la suppression des intérêts et des pénalités de retard, des facilitations pour l'accès aux marchés publics comme les autres entreprises, l'effacement de leurs dettes, l'arrêt de l'envoi de la part des banques des mises en demeure. Autrement dit, ils réclament «une amnistie générale des dettes PNR, bancaires, fiscales et paras fiscales» afin de sortir du bourbier dans lequel ils se trouvent depuis de très longs mois. Les protestataires évoquent «les énormes difficultés et l'impasse dans laquelle se retrouvent beaucoup d'entre eux». «Nous faisons face à beaucoup de difficultés financières. Nos entreprises ne sont pas rentables car les offres de travail ou plans de charges

sont devenus très rares et quasi inexistantes». A ceci s'ajoutent les frais d'entretien du matériel et les différentes charges, mais aussi et surtout les montants qu'il faut rembourser dans les délais aux banques. «Nous sommes asphyxiés», déclarent-ils. Ils évoquent les terribles «pressions» qu'exercent sur eux les banques, révélant que beaucoup ont vu leur matériel saisi par les banques pour être revendu aux enchères. A l'issue de leur action, les délégués de ces promoteurs, qui ont créé des entreprises dans le cadre des dispositifs de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej), de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac) et de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (Angem), ont été reçus par des responsables de la

wilaya. Le Collectif avait mené de multiples actions dont des rassemblements devant les sièges de la Banque extérieure d'Algérie (BEA), de la Banque nationale d'Algérie (BNA) et du Crédit populaire d'Algérie (CPA), pour «exiger l'arrêt des poursuites judiciaires et le harcèlement des promoteurs en difficulté». Ils ont organisé aussi des sit-in devant les sièges des dispositifs Ansej, Angem et Cnac. Il faut noter qu'il y a deux collectifs de promoteurs de micro-entreprises. Cependant, les revendications sont les mêmes. Les promoteurs exigent en gros «l'accès une part aux marchés publics, l'effacement de leurs dettes et refusent catégoriquement toute idée de rééchelonnement».

Hocine Cherfa

La compagnie italienne Maire Tecnimont arrache un projet de 248 millions de dollars

## Un 4<sup>e</sup> train GPL à Hassi Messaoud

■ Le P-DG de la compagnie nationale Sonatrach et son homologue italien de la compagnie Maire Tecnimont ont formalisé aujourd'hui un contrat gazier de 248 millions de dollars portant sur la réalisation d'un quatrième train GPL situé au niveau du complexe industriel GPL ZCINA sis à Hassi Messaoud.



Par Louiza Ait Ramdane

Ce projet permettra essentiellement le traitement du gaz associé produit au niveau du champ Nord Hassi-Messaoud afin d'augmenter la production GPL et du condensat stabilisé et d'améliorer la qualité du gaz. Les prestations et fournitures de ce contrat EPC comprennent notamment les études d'ingénierie de détail, l'approvisionnement des équipements et matériels, la construction ainsi que les essais et mise en service. Ce projet, dont la réception définitive est prévue pour juin 2021, permettra d'augmenter la production du GPL en passant de 3 600 tonnes par jour à 4 800 tonnes par jour, et du condensat pour passer de 330 tonnes par jour à 480 tonnes par jour.

Maire Tecnimont SPA réalise, selon le contrat signé officiel-

lement aujourd'hui, un système de forfait pour les activités d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction. La portée du projet comprend la mise en œuvre d'un nouveau train de 8 MMSm<sup>3</sup> (millions de mètres cubes standard) par jour d'extraction de GPL et de condensat du gaz associé provenant des installations existantes situées à proximité des installations ZCINA.

L'extension de l'usine existante de GPL de ZCINA dont les opérations ont démarré à partir de juin 2013 avec trois trains de GPL, permettra d'accroître la production de GPL et de condensat du champ de Hassi Messaoud. Ce contrat permettra, selon le P-DG de Sonatrach, Abdelmoumen Ould Kaddour, l'augmentation des capacités de production et des revenus de l'Algérie. «C'est un contrat très

important pour l'Algérie. C'est un projet exemplaire», déclare Ould Kaddour qui regrette que «la majorité des projets sont à l'arrêt ou en retard». Cependant, le P-DG de Sonatrach garde l'espoir de voir les projets réalisés dans les délais. Pour sa part, le directeur général du Maire Tecnimont, Pierroberto Folgiero, a exprimé sa satisfaction quant à la signature de ce contrat. «C'est un jour important pour les deux compagnies d'avoir signé ce contrat.

Nous sommes vraiment fiers de cette réussite, car elle nous permet de pénétrer le marché algérien prometteur du secteur du traitement du gaz», dira t-il. «Nous pensons que ce projet peut représenter la première étape d'une collaboration fructueuse de longue durée avec un client prestigieux tel que Sonatrach, également en consi-

dération de la relation stratégique entre nos deux pays», a ajouté Pierroberto Folgiero.

Pour rappel, la compagnie Tecnimont a répondu à 15 appels d'offres lancés par Sonatrach durant ces dix dernières années et a été préqualifiée dans la phase technique pour 13 projets, c'est dire la détermination et l'intérêt de ce partenaire italien qui a fini par décrocher ce marché.

Le groupe est leader sur les marchés internationaux de l'ingénierie et de la construction, de la technologie et du développement des activités énergétiques, avec des compétences spécifiques dans les usines, notamment dans le secteur des hydrocarbures (pétrole et gaz, pétrochimie et engrais), ainsi que dans la production d'électricité et les infrastructures.

L. A. R.

### LA QUESTION DU JOUR

## Des élections secondaires aux airs de présidentielle anticipée

Suite de la page une

S'ils en sont là, c'est évidemment parce qu'ils ont élu il y a de cela deux ans un homme dont au moins une moitié d'entre eux pensent qu'il n'aurait jamais dû accéder à la fonction suprême. La radicalité des positions de Donald Trump sur certains sujets du débat politique américain n'a d'égale que celle de son rejet par au moins une moitié d'entre eux. Un ex-président qui retourne dans l'arène, forcément pour donner des coups et en recevoir, après avoir observé une discrétion quasi absolue, voilà quelque chose qui ne s'est jamais vu. S'ils continuent de donner leur avis, et même à l'occasion d'apporter leur soutien à tel candidat de leurs amis, il n'est pas dans les habitudes des ex-présidents américains de s'impliquer à fond dans des élections, et encore moins dans celles qui sont boudées par les électeurs. Cette campagne pour l'échéance d'aujourd'hui a eu des allures de duel entre deux hommes représentant chacun une Amérique différente de celle qui est portée par l'autre. Les démocrates n'ont eu finalement d'autre choix pour contrer Donald Trump que de demander au meilleur d'entre eux de sacrifier sa retraite, de reprendre du service, de s'engager à nouveau dans le combat politique dans ce qu'il a de plus âpre. A la question de savoir si l'administration Trump a fixé à dessein la veille de ces élections pour l'entrée en vigueur des sanctions contre l'Iran les plus douloureuses pour lui et pour son peuple, on peut donc répondre que oui. L'accord sur le programme nucléaire de 2015 est considéré par Barack Obama comme sa plus grande réussite en matière de politique internationale et dans l'intérêt de la paix dans le monde. L'administration Trump a tenu à l'enterrer définitivement le jour même, ou quasiment, où se tiennent des élections dont l'issue est déterminante pour la suite des événements. Une victoire des démocrates qui leur permettrait de prendre le contrôle non seulement de la chambre des représentants, ce dont du reste ils sont déjà crédités, mais de tout le Congrès, aurait de graves conséquences pour Trump. Non pas seulement pour sa réélection en 2020, mais pour la continuation de son mandat. Dans le climat de guerre civile à blanc qui se développe depuis son élection, il y a deux ans, toute élection participe de la plus décisive de toutes. Voilà pourquoi des élections secondaires sont perçues comme une présidentielle anticipée.

M. H.

### Praticiens de santé publique

## Prime mensuelle et nouvelles durées pour le service civil

En vertu d'un décret exécutif signé le 11 octobre 2018 et publié dans le dernier «Journal officiel», les praticiens médicaux spécialistes de santé publique vont bénéficier d'une prime de service civil.

En effet, deux décrets exécutifs sur une prime mensuelle et sur des nouvelles durées d'accomplissement du service civil, selon les zones, pour les médecins résidents, ont été publiés dans le «Journal officiel» n° 62. Ainsi, le décret exécutif 18-257 du 11 octobre 2018 «a pour objet d'instituer une prime mensuelle d'accomplissement du service civil au profit des praticiens médicaux spécialistes de santé publique, assujettis au service civil». «La prime de service civil vise à renforcer la couverture sanitaire spécialisée de la popu-

lation et à améliorer la qualité et l'efficacité des activités de soins, assurées par les établissements publics de santé, notamment dans les wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux». «Le montant mensuel de la prime de service civil est fixé, selon la zone d'exercice, entre vingt mille dinars et soixante mille dinars, conformément à l'annexe jointe au présent décret. La prime de service civil n'est pas intégrée dans le salaire du bénéficiaire». «Les crédits relatifs à la prime de service civil sont inscrits au titre du budget du ministère chargé de la Santé et délégués aux directeurs de la santé et de la population des wilayas. La prime de service civil est versée par le trésorier de la wilaya d'affectation du bénéficiaire, sur présentation : de la décision d'affectation du bénéficiaire

au poste de travail délivrée par le ministre chargé de la Santé ; d'une attestation mensuelle de présence délivrée par le directeur de la santé et de la population de la wilaya sur la base des états de présence établis par les directeurs des établissements publics de santé lieu d'exercice de l'assujetti au service civil». «La prime prévue par le présent décret est servie uniquement pendant la durée d'accomplissement du service civil et cesse au terme de celle-ci. Elle est attribuée à compter de la date d'installation de l'assujetti au service civil». «La prime de service civil est soumise à l'impôt». «Le présent décret qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 sera publié au «Journal officiel» de la République algérienne démocratique et populaire». Enfin, il est

ainsi énoncé que les dispositions du présent décret s'appliquent aux praticiens médicaux spécialistes de santé publique, assujettis au service civil, affectés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. La modulation de la durée du service civil pour les praticiens spécialistes de santé publique dans les établissements hospitaliers a été fixée suivant quatre zones. La durée du service civil de la zone 1 qui englobe les wilayas du Sud, est fixée à une année, alors que dans les zones 2 et 3 qui concernent les wilayas du Nord et des Hauts-plateaux, la durée du service est fixée respectivement à deux et trois ans. Quant à la zone 4 qui touche les wilayas d'Alger et Oran, la durée est de 4 ans.

Thinhinene Khouchi

## Tourisme

# Un secteur en quête de patriotisme touristique

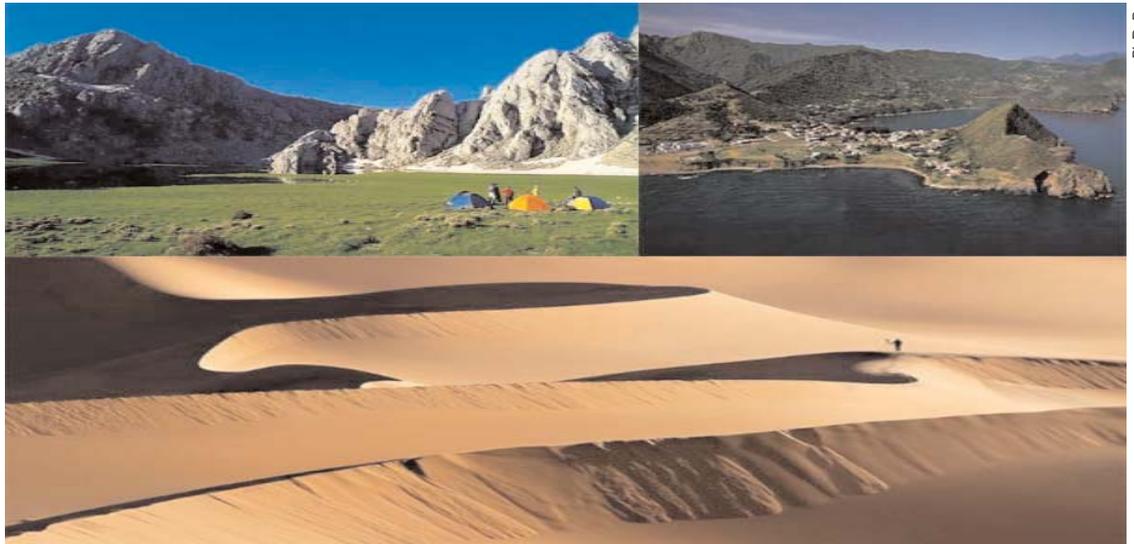
■ Le ministère du Tourisme et de l'Artisanat a signé récemment une convention-cadre avec le ministère de la Communication qui pose les bases d'une inter-sectorialité plus dynamique en matière de promotion de la destination Algérie.

Par Filali H. Imène

**A** ce titre, le rôle du ministère de la Communication en tant qu'acteur susceptible d'impulser une dynamique médiatique qui soit propice à la mise en valeur des potentialités touristiques dans notre pays, est plus qu'évident, surtout qu'en partie, le sommeil dans lequel le tourisme algérien continue de se complaire est dû à une carence en communication.

La question qui se pose et qui risque de le demeurer encore, même quand on aura rendu effective la coopération entre les deux départements ministériels, c'est de savoir quel contenu donner à cette promotion, dont il est certain que ses auteurs croient pouvoir la rendre efficace par le simple fait de la communication et de l'information.

Il est certain que le tourisme algérien a toutes les chances de son côté en matière de potentialités, mais sa promotion et la communication qui doit la soutenir doivent impérativement s'articuler autour d'un contenu touristique, en dehors du discours singulier des responsables qui consiste à parler de conditions d'hébergement, des routes et autres atouts périphériques, au demeurant, universellement exigibles. Le contenu touristique en question consiste dans les



Ph.D. R.

produits touristiques eux-mêmes qui fondent l'originalité d'une destination par rapport à d'autres, qui sont à la fois le prétexte et le contexte de l'activité touristique, mais qui n'empêchent pas que les conditions d'accueil et de séjour intègrent des activités annexes susceptibles de donner du charme et du relief à la virée touristique en question. Les stations thermales, les vestiges antiques, les parcs botaniques, les randon-

nées panoramiques, les aventures dunaires, l'exploration de montagne ou encore les rallyes transsahariens, le tourisme de nostalgie, voire même un «tourisme révolutionnaire» qui recouvre la mémoire collective et les lieux qui ont fondé les grands moments de notre Histoire, et pourquoi pas aussi les mythes et légendes de la mémoire orale, dont foisonnent nos terroirs. Il ne faut pas, non plus, perdre de vue une question importante, celle

de l'embrigadement des jeunes générations dans ce qu'il est permis d'appeler, sans démagogie, le patriotisme touristique et qu'on classe, chez nous, sous les vocables de «culture touristique» ; un état d'esprit qui caractérise la jeunesse des grands pays touristiques, tous engagés au quotidien dans la promotion de cette activité au service des économies de leurs pays, tout en nourrissant leurs ambitions personnelles et celles

de leurs familles. C'est dire qu'en dépit de tous les efforts structurants qui se puissent mener en matière de développement touristique, rien ne pourra se faire sans une implication humaine de la grande majorité des populations qui doivent comprendre que le tourisme est une fenêtre à la fois sur une économie plus moderne et sur une entrée des grandes valeurs de la culture algérienne dans le marché des valeurs universelles. **F. H. I.**

## Projets en cours de réalisation pour l'exercice 2019

### TP et transports: plus de 250 milliards DA pour la réévaluation

**L**e ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaalane, a fait état de l'affectation, dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2019, d'une enveloppe de plus de 250 milliards de dinars algériens, destinés à la réévaluation du programme sectoriel en cours de réalisation, soit près de 90% du budget d'équipement consacré à ce secteur. «Une enveloppe de 250,177 milliards DA du budget d'équipement a été consacrée à la réévaluation du programme sectoriel en cours de réalisation, tandis qu'un montant de 29,26 milliards DA a été alloué à la réalisation du nouveau programme», a indiqué M. Zaalane lors d'une réunion, consacrée à la poursuite de l'examen des dispositions du PLF 2019, avec la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), présidée par Toufik Torche, président de la Commission, en présence du ministre des Relations avec le Parlement, Mahdjoub Bedda. Le budget d'équipement alloué au secteur, dans le cadre du PLF 2019, s'élève à 279,44 milliards DA contre 380,77 milliards DA en 2018, soit une baisse de 26,6 %, a précisé le ministre. Détaillant ce budget, le ministre a fait savoir que «l'enveloppe financière consacrée à la réévaluation du programme en cours de réalisation est destinée spécialement à l'achèvement de projets ferroviaires et routiers stratégiques à haut rendement socioéconomique, notamment ceux qui connaissent un taux

d'avancement important ou ceux qui seront prochainement réceptionnés». Dans ce cadre, un montant de 76,1 milliards DA a été alloué au parachèvement de la réalisation des projets ferroviaires, 68,82 milliards DA pour la réévaluation de projets d'extension du métro d'Alger et 100,3 milliards DA à la réévaluation des projets de routes. Concernant le nouveau programme, la plus grande partie a été consacrée aux opérations de maintenance des ouvrages réalisés, soit 25 milliards de DA pour la maintenance des routes nationales et voies express (+ 10 mds DA par rapport à 2018), 200 millions de DA pour la maintenance des ports et 250 millions de DA pour celle des aéroports. S'agissant des crédits de paiement proposés pour l'année prochaine, ils s'élèvent à 378,86 mds DA, dont 26,91 mds DA consacrés au nouveau programme, 351,95 mds DA pour le programme en cours, soit une hausse de 18 % par rapport à 2018. Ces crédits représentent 10 % de l'ensemble des crédits de paiement alloués, au titre du projet de loi, à tous les secteurs, soit 3.602 mds DA, a ajouté le ministre. Concernant le budget de fonctionnement consacré au secteur, il s'élève à 49,96 mds DA contre 25,98 mds DA en 2018, soit une hausse de 46 %. Au volet législatif, le projet de loi prévoit un nouvel article sur l'exemption des droits douaniers relatifs à l'acquisition de pièces de rechange, à la réparation des moteurs et

aux équipements aéronautiques à même de permettre aux sociétés nationales de transport aérien des voyageurs et de marchandises de réduire les coûts d'exploitation et d'être plus compétitives. Cette hausse n'est que le résultat de la prise en charge des créances de la Compagnie Air Algérie induites par les charges du service public assuré de 2009 à 2017. Les participations de l'Etat octroyées aux établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), représentent 65,5 % du budget de fonctionnement du secteur, soit un montant de 32,48 mds DA. Par ailleurs, le ministre a rappelé les principaux chantiers du secteur, dont le renouvellement de la flotte de la compagnie Air Algérie, à travers l'acquisition de 25 nouveaux avions pour desservir de nouvelles lignes vers des pays africains ainsi que de longs vols. Concernant le transport maritime, le ministre a rappelé le programme de renouvellement de la flotte maritime de transport de marchandises, à travers l'acquisition de 26 nouveaux navires, dont 10 ont été réceptionnés à ce jour, ce qui permettra à l'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV) d'augmenter sa part sur le marché de transport maritime à 25% à l'horizon 2025. Pour ce qui est du transport maritime des voyageurs, il est procédé actuellement à la construction d'un nouveau ferry d'une capacité de 1800 passagers et 600 véhicules, a poursuivi M. Zaalane. S'agissant

du transport ferroviaire, le ministre a rappelé la modernisation de la ligne minière de l'est Annaba-Djebel Onk sur une longueur de 388 km, dans le cadre de la concrétisation du projet intégré d'exploitation du gisement de phosphate, situé au sud de cette région et de développement des gisements de fer, situés dans les régions d'El Ouenza et Boukhadra. Dans le cadre du renforcement du parc de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF), le ministre a rappelé le programme d'acquisition de 17 nouveaux trains de type Coradia pour le transport des voyageurs, dont 23 ont été réceptionnés à ce jour, et 8 ont été mis en exploitation, en sus de la réhabilitation de 220 vieux wagons de la SNTF au niveau de ses chantiers dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès. Parallèlement à ces grands travaux, le ministre a informé les membres de la commission de la finalisation des travaux de réalisation et d'extension du métro d'Alger, El Harrach-l'aéroport international de 9,5 km de linéaire et 9 stations et Ain Naadja-Baraki de 4,2 km de linéaire et 3 stations, en sus de l'entame du tronçon reliant la place des Martyrs à Bab el Oued de 850 m de linéaire et une seule station. Après l'exposé présenté par le ministre, les membres de la commission ont débattu des dispositions du PLF 2019 relatives au secteur avec le ministre, lors d'une séance nocturne tenue à huis clos. **Anis F./APS**

Produits financiers conformes à la charia

# Le règlement adopté par le Conseil de la monnaie et du crédit

■ Le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) a examiné et approuvé dimanche dernier le règlement relatif aux conditions d'exercice, par les banques et établissements financiers, des opérations bancaires relevant de la «finance participative» portant sur les produits financiers conformes à la charia, a appris lundi l'APS auprès de responsables de la Banque d'Algérie.



PH. &gt; D.R.

Par Maya T.

Le règlement 18/02 «définit les règles applicables aux produits dits participatifs ne donnant pas lieu à perception ou versement d'intérêt», expliquent-ils. Ces produits sont la Mourabaha, Moucharaka, Moudaraba, Ijara,

Istisna'a, Salam ainsi que les dépôts en comptes d'investissement. Quant aux objectifs de ce règlement régissant cette activité spécifique des banques classiques universelles, ils visent à prendre en charge les particularités de ce mode de financement et de collecte de ressources, à répondre au mieux aux attentes,

actuelles et futures, des opérateurs économiques, à renforcer l'inclusion financière en contribuant à la mobilisation de l'épargne, en général, et particulièrement à celle circulant en dehors du circuit bancaire, selon la même source. Il s'agit aussi de participer à élargir l'éventail des produits et services ban-

caires touchant l'ensemble des segments de l'économie, dans le cadre d'une intermédiation bancaire et financière organisée et adaptée, ajoutent-ils. En fait, ce règlement précise davantage les exigences requises en matière organisationnelle, procédurale et comptable, ainsi qu'en matière de formation et de qualification

du personnel. A ce propos, les mêmes responsables soulignent que la mise en place de guichets dédiés à la finance participative devrait s'articuler autour de trois principes fondamentaux. Il s'agit de «la graduation dans l'application, la consultation dans l'élaboration et l'inclusion de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux», insistent-ils. A cet effet, le développement de ces instruments doit reposer sur la mise en place, au niveau des banques et établissements financiers concernés, de systèmes d'information, de comptabilisation et de gestion distincts et adéquats, de dispositifs procéduraux adaptés ainsi que des espaces réservés. Les banques et établissements financiers doivent également disposer de personnels qualifiés et exclusivement dédiés à ce segment de la finance, soulignent-ils. «Ceci constitue une exigence majeure pour les banques et établissements financiers qui décident d'ouvrir des fenêtres spécifiques aux instruments participatifs. La distinction et l'imperméabilité entre les deux catégories d'activités (produits bancaires conventionnels et finance participative) doivent être scrupuleusement observées», font-ils valoir. Interrogés sur les conditions de lancement de cette catégorie de produits, les mêmes responsables avancent que conformément aux dispositions législatives et réglementaires, le lancement effectif de ces produits sur le marché par les banques et établissements financiers «doit avoir obtenu, au préalable, l'avis de non-objection de la Banque d'Algérie». En effet, soutiennent-ils, conformément aux missions qui lui sont dévolues par la loi, la Banque d'Algérie, tout en encourageant l'enrichissement de la gamme des produits bancaires de la place, «veille à la stabilité et à la sécurité du système bancaire dans son ensemble». A ce titre, la Banque d'Algérie s'assure que les risques liés à l'activité d'intermédiation de toute banque et de tout établissement financier, quelle que soit la nature des produits concernés, sont «effectivement cernés et contenus et ne sont pas de nature à fragiliser le système dans son ensemble», explicitent-ils. Selon eux, la Banque centrale s'assure, également, que la clientèle des banques et établissements financiers «est à l'abri des pratiques excessives». Concernant la certification de la conformité de ces produits bancaires aux préceptes de la Charia, le règlement renvoie les banques et les établissements financiers concernés à l'appréciation de l'organe national dûment habilité en la matière, après avoir obtenu l'avis de non objection de la Banque d'Algérie quant à la mise sur le marché du produit.

Changes

## L'euro en baisse face au dollar en début d'échange

L'euro baissait légèrement face au dollar lundi, à la veille des élections de mi-mandat aux Etats-Unis, malgré un certain optimisme du marché quant à l'apaisement des tensions commerciales entre Washington et Pékin. Ce lundi matin, la monnaie unique européenne valait 1,1378 dollar, contre 1,1388 vendredi soir. «Les élections de mi-mandat demain (mardi) créent un risque significatif pour la monnaie américaine», a expliqué

Konstantinos Anthis, analyste. Une victoire des démocrates à la Chambre des représentants compliquerait la tâche de Donald Trump, ce qui pourrait être un «catalyseur baissier» pour le dollar, a-t-il estimé. Jeudi, les investisseurs s'intéresseront à la décision de politique monétaire de la banque centrale américaine (Fed) pour sa réunion de novembre, alors que les bons chiffres sur l'emploi américain, parus vendredi dernier, «pourraient inciter la Réserve fédérale

à relever ses taux d'intérêt en décembre», ont souligné les analystes. Une hausse des taux rend le dollar plus rémunérateur et donc plus attractif pour les cambistes. Le marché devrait également rester à l'affût de tout développement au sujet de la guerre commerciale que se livrent les Etats-Unis et la Chine, après des informations contradictoires sur un éventuel accord imminent en fin de semaine dernière. Ce matin, l'euro se stabilisait face à la monnaie nippone à 128,86

yens, contre 128,92 yens vendredi soir. Le dollar se stabilisait également face au yen à 113,26 yens, contre 113,20 yens vendredi soir. L'euro valait 1,1437 franc suisse lundi matin contre 1,1426 vendredi soir, et le dollar 1,0054 franc suisse, contre 1,0035 vendredi. L'once d'or valait 1.231,48 dollars, contre 1.232,95 dollars vendredi soir. La monnaie chinoise valait 6,9286 yuans pour un dollar lundi, contre 6,8907 yuans vendredi vers 15h30 GMT.

Mahi Y.

Du 7 au 9 novembre en Afrique du Sud

## Johannesburg abrite le Forum africain sur l'investissement

Johannesburg, capitale économique et financière de l'Afrique du Sud, abritera du 7 au 9 novembre, le Forum africain sur l'investissement avec la participation de délégations représentant plusieurs gouvernements et institutions multilatérales. Au programme de la rencontre qui aura lieu au Convention center de Sandton, examinera plusieurs volets se rapportant en particulier au financement des projets de développement dans le continent. Le Forum intervient à un moment où les dirigeants africains prennent de plus en plus conscience de la nécessité de passer à la vitesse supérieure pour la concrétisation effective

des vastes opportunités d'investissement dont regorge le continent. La Banque africaine de développement (BAD), qui organise l'événement, estime, dans son rapport 2018 sur les perspectives économiques en Afrique, que les besoins en financement des projets de développement se situent entre 600 et 700 milliards de dollars par an. Sur ce montant, près de 130 à 170 milliards de dollars sont nécessaires pour le financement des projets d'infrastructure. L'institution financière panafricaine œuvre avec d'autres partenaires multilatéraux pour faire du Forum sur l'investissement un rendez-vous clé pour les investissements et une plate-

forme pour relever les défis de développement et de promotion des infrastructures dans le continent. Le Forum, qui se veut une plate-forme pour mobiliser l'investissement novateur, verra la participation d'acteurs institutionnels, des fonds de pension, des fonds souverains, des investisseurs privés et des sociétés de capital-investissement, qui tenteront de mobiliser des capitaux à même de faciliter la transformation économique en Afrique. L'événement, qui sera entièrement transactionnel, mettra l'accent sur la structuration des transactions, la sélection et l'amélioration des projets, l'attraction de co-investisseurs et la facilitation des transactions afin de libérer

des opportunités d'investissement estimées à plusieurs milliards de dollars. Le Président du groupe de la BAD, Akinwumi Adesina, a récemment indiqué que le Forum devrait devenir le premier marché d'investissement en Afrique, soulignant que le Forum pourrait devenir le plus grand accélérateur d'investissement du secteur privé en Afrique. Selon le responsable, les perspectives de croissance dans le continent pour les années à venir demeurent prometteuses, rappelant que son institution prévoit une accélération de la croissance du Produit Intérieur Brut de l'Afrique à 4,1 pc en 2018 et 2019.

R. E.

M. T./APS

Oran

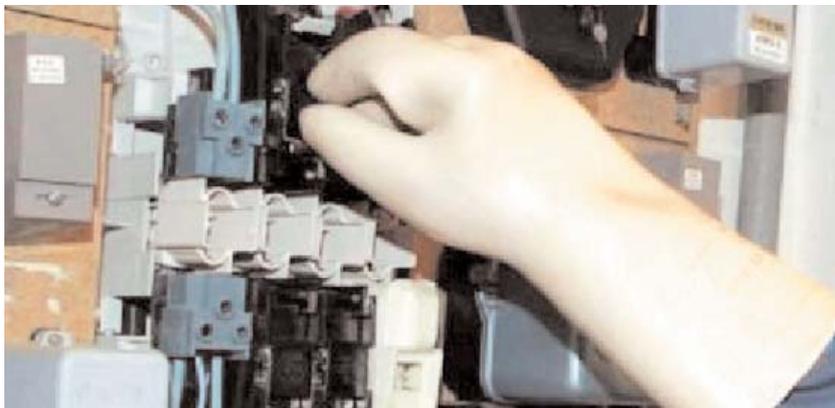
# Les mauvais payeurs seront privés de l'électricité et du gaz

■ Une vaste opération de coupure de l'alimentation en électricité et en gaz touchant les mauvais payeurs dans la wilaya d'Oran sera lancée dans les jours à venir, a indiqué dimanche un communiqué de la direction de distribution d'Es-Senia, relevant de la Société algérienne de l'électricité et du gaz (SDC), filiale du groupe Sonelgaz.

Par Lamine H.

« La direction de distribution d'Es-Senia va entamer une vaste opération de coupure de l'alimentation électrique et du gaz pour les abonnés ordinaires durant les jours qui viennent et qui s'étalera y compris le samedi, pour les mauvais payeurs qui n'ont pas honoré leurs factures », note la même source. Cette opération

intervient après que toutes les tentatives de règlement à l'amiable ont été utilisées pour le recouvrement des créances impayées dépassant les 1.046 millions de dinars auprès des abonnés ordinaires, précise la direction. « Cette situation nous met dans l'obligation de procéder à la coupure de l'alimentation en électricité et en gaz pour nos abonnés ordinaires qui fuient le paiement de leurs factures au niveau des 24 com-



munes (couvertes par la direction de distribution d'Es-Senia) », souligne le communiqué, appelant les abonnés à régler leurs factures « le plutôt possible, pour éviter tout embarras ». L. H./APS

## Mila Aménagement de 28 groupements d'habitations rurales

Vingt-huit groupements d'habitations rurales de la wilaya de Mila ont bénéficié d'opérations d'aménagement, a-t-on appris dimanche auprès de la direction locale de l'urbanisme et de l'architecture et de la construction (DUAC).

Cette opération, pour l'année budgétaire en cours, cible les groupements d'habitations recensant les bénéficiaires de l'aide à l'habitat rural à travers dix daïras de la wilaya de Mila, a

indiqué à l'APS Sarah Djazi, responsable du service construction et architecture à la DUAC, tout en faisant part de l'impact de ces opérations sur l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces zones rurales.

La réalisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable, l'aménagement des voies et la réalisation de réseaux d'éclairage public figurent parmi les principales opérations devant être concrétisées dans le cadre

de ce programme, a-t-elle ajouté.

Le wali de Mila, Mohamed Amier, avait, dans le cadre des festivités du 64<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la Guerre de libération nationale, procédé à la pose de la première pierre du projet d'aménagement d'un groupement de cinquante habitations rurales dans la zone de Azzaba Lotfi, dans la commune d'Ain Tine.

L. M.

## Sidi Bel-Abbès Participation de 120 étudiants à l'université d'automne de l'entrepreneuriat

Un total de 120 étudiants participent à l'université d'automne de l'entrepreneuriat, ouverte dimanche à la faculté de droit, sciences humaines et sociales de Sidi Bel-Abbès.

Le programme de cette manifestation organisée et encadrée par l'université « Djillali Liabès » de Sidi Bel-Abbès, la maison de l'entrepreneuriat et deux antennes de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes

(Ansej) et de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac), repose sur une méthodologie donnée aux étudiants diplômés sur la gestion des sociétés, modalités de choix de l'idée d'un projet, étapes de création de micro-entreprises et autres domaines de l'entreprise, selon le directeur de la maison de l'entrepreneuriat de Sidi Bel-Abbès, Djelloul Zidane.

L'objectif de cette université

d'automne qui dure une semaine, est d'organiser une session de formation au profit des étudiants et de leur donner l'occasion de présenter leurs idées concernant la création d'une micro-entreprise en leur expliquant toutes les procédures nécessaires à cet égard et leur faire connaître les facilités accordées en vertu de la convention signée entre la maison de l'entrepreneuriat et les dispositifs d'em-

ploi de jeunes, a-t-il souligné, faisant savoir qu'il est attendu de concrétiser au moins 20 pour cent des idées des étudiants dans la création de micro-entreprises.

Le directeur de l'antenne Ansej de Sidi Bel-Abbès, Mohamed Bahif a salué l'esprit d'entreprise d'étudiants nécessitant un accompagnement dans la créer de leurs propres micro-entreprises, signalant qu'il existe

divers ateliers pour former les étudiants en coopération avec divers partenaires tels que les directions des impôts, les caisses nationales d'assurance sociale des salariés (Cnas) et des non salariés (Casnos) et le registre de commerce, afin d'expliquer les modalités de création d'une micro-entreprise.

Il a indiqué que des étudiants ont déposé leurs dossiers au niveau de l'Ansej pour prétendre à ouvrir leurs micro-entreprises dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture et des services, insistant sur la qualité pour garantir la pérennité et la réussite des projets et contribuer à l'emploi et à l'économie nationale.

La directrice locale de la Cnac, Ikram Settouti a énuméré les avantages et facilités accordés aux universitaires pour concrétiser leurs projets dans le cadre de la convention signée entre ce dispositif et la maison de l'entrepreneuriat et l'université « Djillali Liabès », affirmant qu'une évolution permanente est enregistrée.

K. L.

## Ain Defla Lancement en 2019 d'un cycle de formation au profit de 1000 agriculteurs

Quelque 1 000 agriculteurs et petits éleveurs bénéficieront d'un programme de formation et d'accompagnement durant l'année 2019 à Ain Defla, a-t-on appris dimanche d'un responsable de la direction locale de services agricoles (DSA).

L'objectif de cette opération, destinée notamment aux bénéficiaires du programme de développement rural, consiste à valoriser le potentiel agricole qui constitue la vocation première de la wilaya, a indiqué le chargé des statistiques à la même direction, Amar Saâdi, signalant que l'accent sera mis sur les jeunes ruraux.

Les éleveurs et petits exploitants agricoles, à titre individuel ou organisés en coopératives, groupement ou associations, sont concernés par le programme de formation en question, a-t-il souligné, signalant que la formation dispensée sous forme de session périodique de courte durée sera abrégée par les centres de formation professionnelle et administratifs (CFPA), ainsi que le centre d'excellence de Sidi Lakhdar (22 km à l'est de Ain Defla) dédiés aux métiers de l'agriculture.

L'élevage ovin, bovin et caprin, ainsi que l'arboriculture et la phytohygiène constituent notamment les axes que le cycle de forma-

tion prendra en charge, a-t-il expliqué, relevant que les 13 conseils interprofessionnels installés récemment sur le territoire de la wilaya contribueront au bon déroulement de l'opération.

« Le consensus se fait de plus en plus fort autour du caractère essentiel de la formation dans l'agriculture d'aujourd'hui fondée sur la connaissance », a observé M. Saâdi, soutenant qu'à la faveur de cette opération, l'aspect qualitatif et concurrentiel des produits agricoles de la wilaya ne pourra que se consolider.

R. R.

Arrêt de la CJUE

# Doutes du Parlement européen quant à la conformité de l'amendement de l'accord UE-Maroc

■ Le service juridique du Parlement européen (PE) a émis récemment des doutes sur la conformité de la proposition d'amendement de l'accord d'association UE-Maroc aux exigences de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 21 décembre 2016, qui s'est prononcée sur l'inapplicabilité des accords commerciaux entre l'UE et le Maroc au territoire du Sahara occidental occupé, insistant sur l'«impératif du consentement du peuple sahraoui».

Par Mondji Y.

Soulignant que l'arrêt de la CJUE a tranché sur le fait que le territoire sahraoui a un statut «distinct» et «séparé» du Royaume du Maroc, d'où l'impératif du consentement du peuple du Sahara occidental dans tout projet d'accord entre l'UE et le Maroc, le service juridique du PE a indiqué qu'«il n'est pas certain que l'exigence de l'arrêt de la Cour dans l'affaire (de l'amendement de l'accord d'association) soit remplie». L'avis juridique demandé au PE est relatif à la proposition de la Commission européenne d'amender les protocoles n° 1 et n° 4 de l'accord d'association UE-Maroc visant à «étendre les préférences tarifaires aux produits originaires du Sahara occidental occupé». Cet avis du service juridique du PE, daté du 13 septembre 2018, intervient suite à sa saisine officielle le 23 août 2018 par le Président de la Commission du Commerce international du Parlement européen (INTA), Bernd Lange (socialiste, allemand), au sujet de la conformité de la proposition d'amendement

de l'accord d'association UE-Maroc aux exigences de l'arrêt de la CJUE du 21 décembre 2016 qui s'est prononcée sur l'inapplicabilité des accords commerciaux entre l'UE et le Maroc au territoire du Sahara occidental du fait notamment de son statut «distinct» et «séparé» du Royaume du Maroc et de l'impératif du consentement du peuple du Sahara occidental. Relayant les inquiétudes et interpellations maintes fois exprimées par ses pairs parlementaires sur ce sujet, M. Lange a soulevé plusieurs questions à l'adresse du service juridique du Parlement européen, s'interrogeant notamment sur les garanties quant à la prise en compte par l'UE des exigences énoncées dans l'arrêt de la CJUE particulièrement celle relative à «l'impératif d'obtenir le consentement du peuple du Sahara occidental».

## L'impératif du consentement du peuple sahraoui

A ce propos, et en se référant à l'arrêt de la CJUE, le service juridique du Parlement européen a affirmé dans sa réponse

que «l'extension du champ d'application territoriale des accords UE-Maroc au Sahara occidental est subordonnée au consentement du peuple du Sahara occidental». En référence au «rapport de la Commission sur les bénéfices pour le peuple du Sahara occidental», joint au projet d'accord, qui prévoit également une «clause de rendez-vous et un échange d'informations entre l'UE et le Maroc en vue d'évaluer, exploit, l'effet bénéfique dudit accord», le service juridique a affirmé qu'«il n'est pas certain que ces deux éléments soient pertinents dans l'évaluation du consentement, comme l'exige la Cour». Outre ces affirmations, qui remettent en cause le processus tel que engagé par la Commission européenne jusqu'ici visant à contourner l'arrêt de la CJUE, le service juridique du Parlement européen rappelle dans son avis des éléments fondamentaux énoncés par la Cour notamment que «le peuple du Sahara occidental doit être considéré comme un tiers», que «le Front Polisario est le Représentant du Peuple du Sahara occidental en vertu des résolutions onusiennes», préci-



sant au passage que le Front Polisario est opposé à ce projet d'accord, et qu'il n'est pas certain que celui-ci puisse se conclure «sans violer les obligations attachées au droit à l'autodétermination». D'autre part, à une interrogation concernant l'effet d'une demande d'avis de la CJUE préalablement à la conclusion d'un accord, le service juridique du Parlement européen précise qu'une telle demande «n'a pas pour effet de suspendre la procédure conduisant à la conclusion d'un accord international, cependant, une telle demande du Parlement européen suspend de facto cette procédure, à condition que le Parlement n'ait pas encore donné son accord à l'accord». A ce propos, il

convient de rappeler que plusieurs eurodéputés, dont le Président de la Commission INTA, Bernd Lange, ont dénoncé à maintes reprises l'opacité et le manque de transparence affichés par la Commission européenne tout au long du processus de négociations ayant suivi l'arrêt de la CJUE, traduisant ainsi «sa volonté manifeste de passer outre la décision de la cour de justice», et ont plaidé pour demander l'avis de la CJUE avant de soumettre le projet d'accord au vote du Parlement européen, prévu début décembre 2018 au niveau de la Commission du Commerce international (INTA) et mi-janvier 2019 au niveau de la session plénière. M. Y./APS

## Camps de réfugiés sahraouis

# 13<sup>e</sup> Conférence internationale sur le dialogue interreligieux pour la paix

Les travaux de la 13<sup>e</sup> Conférence internationale sur le dialogue interreligieux pour la paix se sont ouverts samedi dans la Wilaya de Boujdour, sous le thème «La famille dans les Livres saints».

Cette rencontre de deux jours se déroule en présence du membre du secrétariat national, ministre de la Justice et des Affaires religieuses, Amrabih Al-Mami Al-Dai, des membres du secrétariat national du Front Polisario, du Gouvernement et du Conseil national et avec la participation d'érudits et d'imams venant d'Algérie ainsi que des prêtres et des chercheurs des Etats-Unis d'Amérique, du Portugal et de France.

Dans son allocution d'ouverture, le ministre de la Justice et des Affaires religieuses a mis en avant «l'importance de cette conférence dans la consécration des principes de la cohabitation entre les peuples partant d'une pensée basée sur le dialogue culturel et humanitaire comme moyen civilisé de rapprochement entre les civilisations», rapporte dimanche l'Agence de presse sahraouie (SPS).

Le choix du thème de cette édition s'explique par la profondeur de ses deux dimensions,

religieuse et sociétale et par son universalité, en ce sens que le destin de l'humanité, en tant que sociétés, peuples et nations, repose sur son encadrement au plan religieux et juridique, a déclaré M. Al-Dai.

Soulignant l'intérêt accordé par l'Etat sahraoui et le Front Polisario à la famille, en tant que «cellule de la société» dans laquelle il faut investir, il a rappelé que l'article 7 de la Constitution de la RASD stipule que la famille constitue la base de la société et que ses fondements sont les valeurs religieuses, les mœurs, le nationalisme et le patrimoine historique. De par ses valeurs religieuses et nationales et son legs culturel et civilisationnel, la famille sahraouie est un modèle de coexistence humaine, a-t-il poursuivi.

Par ailleurs, le responsable sahraoui a salué les positions de solidarité affichées par les participants à l'égard de la lutte du peuple sahraoui, valorisant «la contribution à l'enrichissement et à l'approfondissement du débat» des enseignants, imams, chercheurs et prêtres, qui permettent à la Conférence internationale sur le dialogue interreligieux pour la paix de promouvoir une image honorable du dialogue et de la coexistence entre les

peuples.

Lors de la cérémonie d'ouverture, les chefs de délégation ont exprimé leur soutien à la lutte juste du peuple sahraoui pour la liberté et l'autodétermination.

A ce propos, le chef de la délégation algérienne du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Mechria, a réitéré la solidarité de l'Algérie, peuple et gouvernement, avec le peuple sahraoui dans sa lutte pour sa liberté et son indépendance.

«En célébrant ce mois de novembre, le mois des sacrifices, des chouhada et de la remémoration l'héroïsme et les hauts faits d'un million et demi de chahid (...) nous disons au peuple sahraoui qu'aussi longue soit l'injustice de l'occupant, la victoire finira par éclater un jour», a-t-il affirmé, ajoutant que «l'Algérie demeurera aux côtés du peuple sahraoui jusqu'au recouvrement de tous ses droits et le ministère des Affaires religieuses maintiendra ses instituts de formation et ses écoles coraniques ouverts aux imams et étudiants sahraouis».

Pour sa part, le chef de section de l'Association des Ulémas musulmans algériens à Tindouf, Nadir Hammoudi, a mis en avant la justesse de la cause sah-

raouie, estimant que la résistance du peuple sahraoui pour le recouvrement de ses droits constituait une école de patience, de dignité, de persévérance, de tolérance et de valeurs humaines.

«Ce peuple, confronté à l'injustice, sous toutes ses formes, et à l'indifférence d'un monde sous l'emprise de la politique de deux poids deux mesures, a su rester debout et combattant», a-t-il soutenu.

Pour sa part, le chef de la délégation américaine prenant part à cette rencontre a salué la

résistance et les nobles valeurs du peuple sahraoui relevant l'hospitalité réservée aux familles américaines qui visitent constamment les camps des réfugiés sahraouis.

La Conférence internationale sur le dialogue interreligieux pour la paix est organisée annuellement dans les camps des réfugiés sahraouis par l'association américaine «Not for gotten international» et le ministère sahraoui de la Justice et des Affaires religieuses.

Hana D.

Libye

## Quatre personnes tuées dans des violences à l'ouest du pays

QUATRE PERSONNES ont été tuées, dimanche, dans des affrontements entre les forces gouvernementales et des groupes armés à Sabratha, dans l'ouest de la Libye. Selon le colonel Omar Abdeljalil, responsable de la cellule de lutte contre le groupe terroriste auto-proclamé Etat islamique (EI/Daech) à Sabratha, cité par des médias locaux, quatre personnes parmi les assaillants ont été tuées. «La situation est sous contrôle», a assuré la même source, en précisant que les assaillants se sont retirés vers le sud de cette ville côtière, située à environ 70 kilomètres à l'ouest de Tripoli. La Libye est devenue un véritable repaire pour les groupes armés terroristes après la chute de Mouammar Kadhafi en 2011. L'EI profitant du chaos s'est implantée à Syrte, Benghazi, Derna, al-Nawfaliya (est), et Sabratha (ouest) avant que les forces loyales au Gouvernement d'union nationale (GNA), basé à Tripoli, n'aient repris le contrôle de ces régions en décembre 2016, après des mois de combats meurtriers. R. M.



Iran

# Téhéran promet de «contourner fièrement» les sanctions américaines

■ Le président iranien Hassan Rohani a promis de «contourner fièrement» les nouvelles sanctions américaines, entrées en vigueur hier et qui visent spécifiquement les secteurs pétrolier et financier iraniens, vitaux pour l'économie du pays.

Par Rima C.

Six mois après s'être retiré unilatéralement de l'accord sur le nucléaire iranien signé en 2015, le président américain Donald Trump a rétabli hier des sanctions draconiennes contre les secteurs pétrolier et financier iraniens, qui avaient été levées sous Barack Obama. «J'annonce que nous allons contourner avec fierté vos sanctions illégales et injustes car elles vont à l'encontre du droit international», a répliqué le président Rohani dans un discours télévisé.

«Nous sommes en situation de guerre économique et nous affrontons une tentative d'intimidation. Je ne pense pas que dans l'histoire américaine il y ait eu jusqu'à présent quelqu'un à la Maison-Blanche qui contrevien-

ne à ce point au droit et aux conventions internationales», a clamé M. Rohani. Adoptant une politique hostile à l'Iran depuis son accession au pouvoir en janvier 2017, M. Trump, pour qui l'accord sur le nucléaire est une aberration, avait rétabli dès août dernier une première série de sanctions économiques contre Téhéran. Samedi, le guide suprême d'Iran Ali Khamenei a accusé le président américain d'avoir «discrédité» les États-Unis qui, selon lui, seront les derniers perdants de cette politique. «L'Iran va mal», a de son côté relevé dimanche le président américain. «Quand j'ai pris mes fonctions, juste avant, on pensait que l'Iran allait dominer tout le Moyen-Orient (...). Plus personne n'en parle aujourd'hui». Les sanctions améri-



PH. > D. R.

caines s'apparentent à un chantage contre les pays tiers qui commerceront actuellement avec l'Iran: les entreprises asiatiques ou européennes se verront interdites de marché américain si elles continuent d'importer du pétrole iranien, ou d'échanger avec des banques iraniennes ciblées par Washington. Beaucoup devraient choisir les États-Unis, ou l'ont déjà fait. Huit pays bénéficieront toutefois d'une exemption pour le pétrole, dont la Turquie, et peut-être la Chine et l'Inde. La liste sera annoncée hier. Ce régime de dérogations est similaire à ce que les États-Unis pratiquaient de 2012 à 2015, avant l'accord sur le nucléaire iranien négocié sous Barack Obama. A l'époque, la Chine, l'Inde, la Turquie, la Corée du Sud, le Japon et Taïwan ont notamment été épargnés de sanctions américaines, au motif qu'ils réduisaient progressivement leurs importations de brut iranien. Des années plus tard, l'administration Trump a repris le même argumentaire. «Il y a une poignée de pays qui ont déjà réduit de façon importante

leurs importations de brut et ont besoin d'un peu plus de temps pour atteindre zéro, et nous allons leur donner ce temps», a dit le chef de la diplomatie américaine, Mike Pompeo, dans une interview dimanche sur la chaîne Fox.

Concernant les sanctions financières, il a redit que plus de 600 individus et entités en Iran seraient placés sur une liste noire, un nombre supérieur à ceux qui en avaient été retirés après la conclusion de l'accord de 2015. Le secrétaire au Trésor américain, Steven Mnuchin, a expliqué la semaine dernière que les États-Unis souhaitaient déconnecter l'Iran du circuit bancaire international Swift, ossature du système financier mondial, comme c'était le cas de 2012 à 2016. L'économie iranienne souffrait déjà de nombreux maux avant l'offensive de Donald Trump. Les exportations de pétrole, qui assurent 40% des recettes de l'État iranien selon la Banque mondiale, ont déjà baissé de 2,5 millions de barils par jour, à 1,6 million en septembre. Pour continuer à écouler leur

brut, les tankers iraniens se sont mis depuis quelques semaines à éteindre leurs transpondeurs afin de ne pas être repérés, mais des satellites les traquent. Le premier marché pour le pétrole iranien est la Chine, suivie de l'Union européenne, de l'Inde et de la Turquie. Le Japon et la Corée du Sud ont quasiment réduit à zéro leurs importations. Malgré l'animosité exprimée, M. Trump répète qu'il est prêt à rencontrer les dirigeants iraniens pour négocier un accord global sur la base de 12 conditions américaines: des restrictions beaucoup plus fermes et durables sur le nucléaire, mais également la fin de la prolifération de missiles et des activités jugées «déstabilisatrices» de Téhéran au Moyen-Orient (Syrie, Yémen, Liban...). «Nous restons prêts à parvenir à un nouvel accord, plus complet avec l'Iran», a répété M. Trump vendredi. Mais les Iraniens ont déjà dit rejeter un dialogue avec Washington. «Il n'y aura pas de négociations avec les États-Unis», avait lancé clairement en août l'ayatollah Khamenei.

R. C.



## Points chauds

Vague

Par Fouzia Mahmoudi

C'est aujourd'hui que se tiennent les élections de mi-mandat aux États-Unis qui doivent renouveler l'ensemble des sièges du Congrès et un tiers des sièges du Sénat. Des élections cruciales donc autant pour l'administration Trump que pour l'opposition Démocrate. Et quelques heures avant le début du scrutin, le président américain s'affichait confiant. Multipliant les déplacements, comme à la fin de sa campagne victorieuse de 2016, Donald Trump a répété plusieurs fois qu'il sentait «de l'électricité dans l'air comme jamais depuis 2016». A chaque étape, il a visiblement savouré ses retrouvailles avec ceux qui l'ont porté au pouvoir, qui sont venus par milliers l'écouter, pour des discours durant parfois près d'une heure et demie, avec l'avion présidentiel en arrière-plan régulier des rassemblements organisés dans des aéroports. «On n'entend plus vraiment parler de la grande vague bleue», a-t-il dit dimanche soir, en parlant du raz de marée Démocrate que certains sondages dessinaient il y a quelques mois. Après de nombreuses élections partielles et locales depuis 2016, aujourd'hui sera le premier verdict rendu par l'ensemble des Américains sur la présidence de Donald Trump. Les 435 sièges de la Chambre des représentants seront renouvelés pour deux ans, et 35 des 100 sièges du Sénat le seront pour six ans; Chambre et Sénat sont actuellement à majorité Républicaine. 36 des 50 gouverneurs (chefs exécutifs des États) seront aussi élus. Donald Trump a assumé la tête de la campagne Républicaine, s'érigeant comme le garant de la bonne santé économique des États-Unis et comme le rempart contre l'immigration clandestine et les «caravanes» de migrants d'Amérique centrale qui traversent actuellement le Mexique vers la frontière américaine. «Les Démocrates veulent inviter caravane après caravane de clandestins à déferler sur notre pays», a-t-il dit. «C'est une invasion. Je me fiche de ce que disent les faux médias, c'est une invasion de notre pays». Les Démocrates pour leur part ont fait campagne sur la défense du système de santé réformé sous Barack Obama, mais parient aussi sur le rejet de Donald Trump, qu'ils sont nombreux à qualifier ouvertement de menteur et de catalyseur des violences racistes et antisémites qui ont endeuillé le pays. Ils comptent sur les voix d'électeurs de zones périurbaines et de Républicains modérés regrettant leur vote de 2016. Historiquement, le parti au pouvoir ressort rarement vainqueur des élections de mi-mandat, à l'exception récente de George W. Bush en 2002, après les attentats du 11-Septembre. Barack Obama et Bill Clinton ont vu leurs adversaires conquérir la Chambre après seulement deux ans de mandat. Reste à savoir ce qu'il en sera pour Donald Trump, lui qui a encore tant de projets en route et qui verrait en cas de massive victoire Démocrate son programme sérieusement entravé. F. M.

## Mort du journaliste Khashoggi

### 2 «nettoyeurs» envoyés pour effacer les preuves

Deux «nettoyeurs» se sont rendus d'Arabie saoudite en Turquie pour «effacer» les preuves du meurtre du journaliste Jamal Khashoggi dans le consulat de son pays à Istanbul le mois dernier, a affirmé hier un haut responsable turc. «Nous pensons que ces deux individus sont venus en Turquie dans le seul but d'effacer les preuves du meurtre de Jamal Khashoggi avant que la police turque ne soit autorisée à fouiller les locaux», a indiqué ce responsable sous couvert d'anonymat. «Le fait qu'une équipe de nettoyeurs a été dépêchée d'Arabie saoudite neuf jours après le meurtre suggère que de hauts responsables saoudiens étaient au courant de la mise à mort de Khashoggi», a ajouté ce responsable. Cette même source a confirmé les informations publiées hier par le journal progouvernemental turc

Sabah selon lequel un chimiste et un expert en toxicologie sont arrivés à Istanbul le 11 octobre, soit neuf jours après la disparition de Khashoggi, pour effacer les preuves du meurtre. Khashoggi a été tué à l'intérieur du consulat saoudien à Istanbul par des agents envoyés de Ryad le 2 octobre, un assassinat dont le président turc a déclaré qu'il avait été ordonné par «les plus hauts niveaux» du gouvernement saoudien. Le parquet d'Istanbul a affirmé la semaine dernière que M. Khashoggi avait été tué dès son entrée dans le consulat et son corps démembré. Selon Sabah, à partir du 12 octobre, le chimiste et l'expert en toxicologie se sont rendus «régulièrement» au consulat pendant une semaine. Ils ont également entrepris d'effacer toute trace du meurtre dans la résidence du consul, proche du

consulat. Les deux hommes, venus, selon Sabah, avec une «prétendue équipe d'investigation» composée au total de 11 personnes, ont quitté la Turquie le 20 octobre. Selon Sabah, les enquêteurs turcs n'ont eu accès au consulat et à la résidence qu'après que le chimiste et l'expert en toxicologie se furent «débarrassés» du corps et eurent entrepris d'effacer toute trace. Le consulat a été fouillé une première fois dans la nuit du 15 au 16 octobre, et la résidence le 17. Malgré les efforts déployés par les enquêteurs turcs, le corps de Jamal Khashoggi n'a toujours pas été retrouvé. Un conseiller du président Recep Tayyip Erdogan, Yasin Aktay, a évoqué vendredi la possibilité que le corps du journaliste ait été dissous dans de l'acide.



Salle Ibn Zeydoun

# Le théâtre traditionnel japonais présenté aux Algérois

■ La pièce de théâtre «Kobu Uri» (Le vendeur de laminaires), tiré du registre «Kyogen», forme comique du théâtre japonais traditionnel, a été présentée dimanche soir à Alger, devant un public relativement nombreux.

Par Abia Selles

Accueilli à la salle Ibn Zeydoun de l'Office Riadh El Feth (Oref), «Kobu Uri», spectacle d'une quarantaine de minutes créé pendant la dictature militaire des «Shôgun Tokugawa», illustre l'attitude moqueuse et insolente de la plèbe, envers les «Daimyos» (membres de l'aristocratie militaire féodale du Japon qui avait alors régné du IX<sup>e</sup> jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècles).

Dans le strict respect du texte et de la mise en scène originels, Tadashi Ogasawara, dans le rôle du «Daimyo» et son fils Hiroaki, dans celui du jeune «vendeur de laminaires» (algues marines), vont, sur une scène nue et un éclairage standard, se donner la réplique dans des échanges directs, à la diction délibérément grotesque, entretenus dans la langue japonaise, avec un sous-titrage en français.

Montrant l'utilité du «rire libérateur menant au bonheur», selon la tradition japonaise, assumée par le genre comique Kyogen, le spectacle a permis une «subversion des valeurs» et une «inversion momentanée de la hiérarchie sociale».

Daimyo, grand guerrier se retrouvant sans serviteur pour lui porter son sabre, décide de se rendre seul au Festival de Kyoto. Sur son chemin, il fait la rencontre d'un jeune vendeur de laminaires, auquel il propose de l'accompagner, lui confiant le statut de l'un de ses serviteurs pour lui permettre, ensuite, de porter son sabre.

Embarrassé au départ, le vendeur de laminaires a fini par accepter, subissant les injonctions répétées de son «nouveau maître». Ne pouvant plus supporter, le jeune vendeur se sentant plus fort car en possession du sabre, se retournera contre son maître lui ordonnant de lui



vendre ses algues en chantant, puis en dansant.

Dans des accoutrements traditionnels (kimonos), le père et le fils, menant la trame dans une gestuelle lente avec deux événements comme accessoires, ont séduit l'assistance qui s'est difficilement adaptée à la pièce au départ, avant de prendre du plaisir à la suivre par la suite, en présence du ministre de la Culture, Azzeddine Mihoubi et de l'ambassadeur du Japon en Algérie, Kazuya Ogawa.

Art du rire, le Théâtre Kyogen, «créé il y a 650 ans», selon Tadashi Ogasawara, constitue avec les drames traditionnels représentés dans le «Théâtre du

No», apparu bien après, un duo inséparable qui a donné lieu à un théâtre d'une grande richesse, désigné au Japon sous l'appellation générique de «Nôgaku», inscrit en 2008 sur la liste du patrimoine immatériel de l'Organisation internationale pour l'éducation, la science et la culture (Unesco).

La pièce de théâtre «Kobu Uri», programmée à la salle Ibn Zeydoun les 3 et 4 novembre, a été organisée par l'ambassade du Japon en Algérie, en collaboration avec l'Oref.

A. S./APS

Salon international du livre d'Alger

## Des ouvrages «de qualité» à des prix abordables pour jeunes lecteurs

Le 23<sup>e</sup> Salon international du livre d'Alger a réservé une place de choix au livre pour enfants et au roman jeunesse, pariant sur l'intérêt du public pour les ouvrages qui s'adressent aux jeunes lecteurs et dont la demande augmente d'année en année, notent les observateurs qui suivent l'évolution du salon depuis sa création.

Au pavillon Ahaggar, qui réunit des éditeurs algériens et étrangers spécialisés dans les ouvrages pour enfants et le roman jeunesse, toute une gamme diversifiée de publications littéraires et ludiques est proposée. Et les stands de ces éditeurs spécialisés, toutes nationalités confondues, ne désemplissent pas depuis l'ouverture du salon, la semaine passée.

Les ouvrages en arabe, français et même en anglais, proposés par les exposants, vont du manuel d'apprentissage des langues aux contes illustrés, en passant par les jeux et autres livres de coloriage, à la grande satisfaction des tout petits et de leurs parents.

Ce genre de publications est d'une quali-

té d'impression jugée «bonne» par des visiteurs, dont l'intérêt est particulièrement porté aux contes illustrés et autres manuels d'apprentissage en langue française.

Rencontrés dans les allées du pavillon Ahaggar, espace dédié aux livres pour enfants, des visiteurs notent avec «satisfaction» la disponibilité en nombre et en qualité des ouvrages didactiques et littéraires, proposés à des prix jugés «abordables» par beaucoup d'entre eux. «Dar El Moustakbel», «Iqra», «El badr» ou encore «Dar El Hikma» comptent parmi les éditeurs algériens qui participent à cette édition avec une riche palette de contes pour enfants et livres pour jeunesse.

Fait assez rare pour ne pas être relevé, l'écrivain et poète Bouzid Harzallah participe à ce 23<sup>e</sup> Sila avec une série de contes du terroir algérien, spécialement conçue pour les enfants. Chez les grandes maisons d'édition pour enfants, comme la jordanienne «Dar El Menhel» et l'égyptienne «Besma», c'est surtout la «forte» demande pour le conte illustré

et le manuel didactique en langue française, destinés à l'apprentissage précoce de l'alphabet, que relèvent les observateurs.

Le roman abrégé et illustré est également présent, et occupe une place privilégiée. Attirant de nombreux visiteurs, collégiens et lycéens pour la plupart, il constitue un des principaux attraits pour cette catégorie de lecteurs potentiels à laquelle s'adresse la littérature de jeunesse.

Outre le pavillon Ahaggar, qui abrite le plus d'éditeurs de livre pour enfants et jeunesse, d'autres maisons installées au pavillon central, à l'image de «Beni Mezghana» et «Dalimen», proposent des produits diversifiés, ouvrages littéraires et recueils de bandes dessinées notamment à l'adresse des jeunes lecteurs.

Considéré comme un pionnier de l'édition pour le roman de jeunesse, «Beni Mezghana» participe au Sila avec une centaine de titres entre littérature et livres à caractère ludique et distratif.

F. H.

Salon national d'arts plastiques à Saïda

## Attrait pour le portrait de l'humoriste Mohamed Djedid (Boudaou)

Le portrait de l'humoriste défunt Mohamed Djedid a le plus attiré l'attention du public au Salon national d'arts plastiques, dont la 11<sup>e</sup> édition a pris fin dimanche à Saïda.

Ce tableau d'art, réalisé par l'artiste Abdelkrim Ould Kada de Saïda, lieu de naissance de Mohamed Djedid, a été très apprécié par le public venu nom-

breux à cette manifestation organisée à la maison de la culture «Mustapha-Khaled» de Saïda. Les artistes participants à ce Salon national ont été émerveillés par le dessin précis du visage du regretté Mohamed Djedid connu sous le pseudonyme de Boudaou. Abdelkrim Ould Kada a souligné à la presse qu'il a tenté à travers cette œuvre

artistique, de rendre hommage à l'artiste défunt qui a tellement contribué à apporter le sourire à travers la comédie. Cette œuvre artistique est exposée pour la première fois à un Salon national d'arts plastiques.

Né en 1966 dans la wilaya de Saïda, Mohamed Djedid est mort à l'âge de 52 ans, laissant derrière lui plusieurs œuvres artis-

tiques dont le trio «El Amjad», «Boudaou» et «Hamouda wal ayada».

Le Salon national d'arts plastiques a été organisé par la maison de la culture pour une durée de 4 jours. Plusieurs artistes participants venus de 32 wilayas du pays ont été honorés.

M. K.

### AGEND'ART

**Salais des expositions des Pins maritimes (Safex)**

**Jusqu'au 10 novembre :** 23<sup>e</sup> édition du Salon international du livre d'Alger (Sila).

**Jusqu'au 8 novembre :** Deuxième édition du Salon professionnel du livre et des arts graphiques Book Prod 2018.

**Jusqu'au 10 novembre 2018, tous les jours à partir de 14h:**

Lazhari Labter signera ses livres «Laghout, la ville assasinée» et «Hiziya mon amour» au stand des éditions Chihab.

**Salle Ibn Khaldoun (Alger-Centre)**

**9 novembre à 16h :** Concert «Errances» de Lila Borsali, un voyage musical à travers plusieurs régions d'Algérie et du monde, avec comme fil conducteur le texte du poète Mohamed Ben Msayeb «Ya Ahl Allah». Prix : 500 DA.

**Ezzou'Art galerie**  
**Jusqu'au 15 novembre :** Exposition «Peintures marines». **Galerie d'art Le Paon**  
**Jusqu'au 24 novembre :** Exposition collective d'arts plastiques, avec les artistes Moussa Bourdine, Djanet Dahel, Moncef Guita, Mohamed Laraba, Yasmine Saadoun, Karim Sergoua, Abdelhadi Talbi et Souppçon d'Art.



Tour préliminaire de la Ligue des Champions et de la Coupe de la CAF 2019

Report du tirage au sort

**LE TIRAGE** au sort du tour préliminaire de la Ligue des Champions et de la Coupe de la CAF 2019, prévu samedi à Rabat, a été reporté, a annoncé la CAF. Suite à la réunion du Comité d'organisation des interclubs à Rabat le samedi 3 novembre, et en raison de la spécificité de cette saison transitoire due aux changements de dates des Interclubs de la Confédération africaine de football, le tirage au sort du tour préliminaire de la Ligue des Champions et de la Coupe de la CAF 2019 a été reporté, indique un communiqué de la Confédération publié dimanche sur son portail. En référence aux règlements de la Coupe de la Confédération, aucune association ne pourra engager plus de deux équipes dans la compétition, précise le

communiqué, notant qu'au cas où le détenteur du titre est en même temps engagé en tant que champion de la Coupe locale ou troisième du Championnat national, il sera engagé avec un seul autre représentant de son pays et ne sera pas remplacé par un troisième club. Pour cette année 2018/2019 transitoire, la finale de la Coupe de la Confédération 2018 sera jouée le 30 novembre, ou le 1<sup>er</sup> ou 2 décembre 2018, soit après le début des tours préliminaires de la nouvelle version. Le vainqueur de la Coupe de la Confédération 2018, AS Vita Club (RD Congo) ou Raja Club Athletic (Maroc), ne sera connu qu'à l'issue de la finale, ajoute la même source, soulignant que cette situation spéciale due au décalage de dates sera portée devant la commission des urgences du Comité exécutif de la CAF pour décision.

JM 2021 à Oran

El Morro, directeur général de la 19<sup>e</sup> édition

**MOHAMED EL MORRO**, président de l'ASM Oran (Ligue 2, Algérie), a été installé dimanche à Oran comme directeur général de la 19<sup>e</sup> édition des Jeux méditerranéens (JM) qu'organiserait cette ville en 2021.

La cérémonie d'installation a été présidée par le ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Hattab, qui a justifié le choix porté sur El Morro par la «grande expérience que recèle El Morro dans le domaine sportif et associatif», ajoutant qu'il a «toutes les compétences pour bien accomplir son rôle», lui qui maîtrise aussi plusieurs langues étrangères. Le ministre a estimé, en outre, qu'il s'agit «d'une lourde responsabilité, car c'est l'image de marque de l'Algérie, qui revient au-devant de la scène sportive régionale et internationale en organisant des manifestations importantes, qui est en jeu». Au cours de cette cérémonie, qui s'est déroulée au siège du Comité nationale d'organisation des JM en présence du wali d'Oran, Mouloud Cherifi, et les autorités civiles et sécuritaires, le premier responsable de la tutelle est revenu sur la visite qu'il a effectuée le matin au niveau de certaines infrastructures sportives en cours de réalisation ou de mise à niveau concernées par les JM, pour exprimer sa satisfaction quant à l'évolution des chantiers en question. «Cette visite a conforté ma conviction concernant la réussite des JM de

2021 qu'on veut être une manifestation historique. Je suis très satisfait par les progrès réalisés, notamment au niveau des chantiers du complexe sportif et du village méditerranéen où le retard accusé en la matière a été rattrapé en l'espace de quelques mois», s'est réjoui M. Hattab, qui s'attend à ce que le stade de 40 000 places soit le premier à être livré de l'ensemble des quatre grands stades en cours de réalisation en Algérie. «Par rapport aux stades de Tizi Ouzou, Baraki et Douéra (Alger), celui d'Oran avance très bien et devra être livré en début d'année prochaine», a indiqué le ministre à la presse, mettant l'accent sur l'importance vitale accordée par le président de la République à la réalisation de nouvelles infrastructures sportives, ainsi qu'à une organisation de premier ordre des JM 2021 à Oran, pour lesquels il a débloqué une enveloppe de l'ordre de 48 milliards DA seulement pour la réalisation du complexe olympique et du village méditerranéen, ainsi que la réhabilitation de pas moins de sept infrastructures sportives à Oran, à savoir le Palais des sports «Hammou-Boutellil», le centre équestre d'Essenia, le club de tennis de Haï Essalem, le stade Ahmed-Zabana, la piscine olympique de Medina Jdida et l'Institut national de formation des cadres de jeunesse et des sports à Ain El Turck.

Ligue 1 Mobilis (13<sup>e</sup> J)

USMA-JSK, le choc des titans

Le choc entre le leader, l'USM Alger et son dauphin, la JS Kabylie, constituera l'attraction de la 13<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 1 de football, avec ce deuxième acte qui se joue aujourd'hui.



Usmistes et Kabyles veulent un bon résultat

Par Mahfoud M.

**L** USMA (1<sup>er</sup>, 26 pts), qui a battu l'Olympique Médéa (3-1) chez l'adversaire, lors de la précédente journée, souhaite à coup sûr l'emporter devant son public face à son rival, et du coup faire un grand pas vers le titre honorifique de champion d'automne. La JSK (2<sup>e</sup>, 23 pts), contrainte au repos après le report de son match à domicile face au CS Constantine, abordera cette affiche avec l'intention de préserver sa série d'invincibilité mais surtout éviter de se faire distancer par son adversaire du jour.

La JS Saoura (5<sup>e</sup>, 16 pts), qui a réussi cinq matchs sans défaite, recevra la lanterne rouge, le CR Belouizdad (7 pts), tout en visant la victoire pour se rapprocher du podium. Le Chabab devra puiser dans ses ressources afin d'éviter une énième défaite qui compliquera sa mission pour le maintien. Le CS

Constantine (8<sup>e</sup>, 14 pts) peine toujours à confirmer son statut de champion d'Algérie. Battu jeudi dernier en Supercoupe par l'USM Bel-Abbès (1-0) à l'ultime seconde de la partie sur penalty, le club de l'Est croisera le fer chez lui avec le MC Oran (5<sup>e</sup>, 16 pts), auteur d'une victoire convaincante à la maison face au DRB Tadjenanet (3-1). Le CSC aura besoin d'un succès pour se relever et surtout se racheter auprès de son public. Au bas du classement, l'USMBA (15<sup>e</sup>, 8 pts), auréolée de sa Supercoupe, devra confirmer son regain de forme devant ses supporters face au Paradou AC (10<sup>e</sup>, 13 pts), dont les résultats extra-muros ne plaident pas en sa faveur. Bel-Abbès devra impérativement l'emporter pour amorcer sa mission de sauvetage. Idem pour le DRBT (14<sup>e</sup>, 9 pts), hôte de l'AS Ain M'ilia (11<sup>e</sup>, 12 pts) dans un derby de l'Est qui s'annonce équilibré. Le «Difaâ» sera dirigé par le revenant Lyamine Bougherara qui rempla-

ce Kamel Bouhelal, démissionnaire. Reste à savoir maintenant si Bougherara pourra obtenir sa licence d'entraîneur du DRBT qui a déjà usé de deux coaches, soit le nombre fixé pour chaque club durant toute la saison par la Fédération algérienne de football. Le dernier match de cette 13<sup>e</sup> journée entre le MO Béjaïa et le MC Alger a été décalé au samedi 17 novembre en raison de l'engagement du Mouloudia aujourd'hui en 1/8<sup>e</sup> de finale (aller) de la Coupe arabe face aux Saoudiens d'Al-Nasr (18h00 algériennes).

M. M.

Le programme :	
Mardi 6 novembre :	
CSC- MCO	(17h00)
DRBT- ASAM	(17h00)
USMBA- PAC	(17h00)
USMA- JSK	(17h45)
JSS -CRB	(18h00)
Samedi 17 novembre:	
MOB- MCA	(18h00)

Après son bras de fer avec Medouar Cherif Mellal échoue à mobiliser les responsables des clubs

**L**e président de la JS Kabylie (Ligue 1 Mobilis), Cherif Mellal, a échoué à mobiliser des présidents de clubs des Ligues 1 et 2 pour «la tenue d'une réunion de consultation» dans le but de dénoncer les décisions de la Ligue de football professionnel (LFP) qui a annoncé le report du match de son équipe face à

l'USM Alger de 24 heures, soit le 6 novembre au lieu du 5 novembre. M. Mellal a invité, dans un communiqué signé vendredi, les responsables des clubs des deux ligues à participer à une réunion de consultation pour se pencher sur les décisions de la Ligue, qu'il a qualifiées d'«unilatérales» et ne

relèvent pas de l'éthique sportive, mais les concernés ont manqué à ce rendez-vous.

Prévue initialement dimanche à 16h à l'hôtel «l'Hirondelle» de Bordj El Keffan, la réunion s'est tenue finalement à l'hôtel Mercure de Bab Ezzouar mais les employés de cette structure hôtelière ont empêché l'organisation d'une conférence de presse à l'intérieur comme à la cour de l'hôtel.

Des proches du premier responsable de la JSK ont indiqué qu'il publiera un autre communiqué sur cet incident. Pour rappel, la LFP a changé la date de la rencontre opposant l'USM Alger et la JSK pour le compte de la 13<sup>e</sup> journée du championnat de la Ligue 1, du lundi au mardi à 17h45 au stade Omar Hamadi de Bologhine.

Coupe d'Afrique des nations 2018 (Dames) Fertoul convoque 24 joueuses

**LA SÉLECTIONNEUSE** de l'équipe nationale de football (dames), Radia Fertoul, a dévoilé une liste de 24 joueuses en vue de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2018 prévue au Ghana (17 novembre - 1<sup>er</sup> décembre), a annoncé samedi soir la Fédération algérienne (FAF) sur son site officiel. Comme il fallait

s'y attendre, l'attaquante vedette de la sélection Naïma Bouhanibenziane, blessée à la cheville, ne figure pas sur la liste, marquée par la présence de 7 joueuses évoluant à l'étranger. En vue de cette CAN-2018, l'équipe nationale effectuera un stage précompétitif à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 4 au 12 novembre,

ponctué par deux matchs amicaux, précise la FAF. Lors de cette compétition, l'Algérie évoluera dans le groupe A en compagnie du Ghana (pays hôte), du Cameroun (vice-champion d'Afrique) et du Mali. Le groupe B est composé du Nigeria (tenant du titre), de l'Afrique du Sud, de la Zambie et du Kenya. Ce der-

nier a été repêché suite à la disqualification de la Guinée équatoriale. Les Algériennes s'étaient qualifiées pour la phase finale de cette CAN-2018 en dominant l'Ethiopie en aller et retour (3-1, 3-2). Les trois premiers à l'issue de la CAN-2018 se qualifieront pour la prochaine Coupe du Monde, prévue en 2019 en France.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Armée nationale populaire

## Gaïd Salah préside aujourd'hui à Alger un colloque historique

LE GÉNÉRAL de corps d'Armée Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, préside, aujourd'hui, le colloque historique intitulé «Le 1<sup>er</sup> novembre dans l'histoire militaire... valorisation des expériences», indique, hier, le ministre de la Défense nationale dans un communiqué. «Le général de corps d'Armée Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale popu-

laire, présidera, mardi 6 novembre, le colloque historique intitulé «Le 1<sup>er</sup> novembre dans l'histoire militaire... valorisation des expériences» au niveau du Cercle national de l'Armée à Béni Messous», précise la même source. «Ce colloque, animé par des professeurs et des moudjahidines, a pour objectif de mettre en exergue les points forts dans les grandes étapes historiques de la glorieuse révolution de Libération et de valoriser son expérience pionnière», ajoute le MDN. R. N.

Constantine

## Les assises nationales sur les biotechnologies prévues début décembre

LA PREMIÈRE édition des assises nationales sur la biotechnologie sera organisée en décembre prochain à Constantine, a indiqué hier à l'APS la directrice générale de l'Agence thématique de recherche en biotechnologie et science agroalimentaire (ATRB-SA), Lynda Boutekrabort. Cette 1<sup>re</sup> édition, abritée par le Centre de recherche en biotechnologie (CRBT) de la ville Ali-Mendjeli, constituera «une opportunité pour établir un état des lieux réel sur tout ce qui a été fait dans le domaine de la recherche en biotechnologie», a précisé la même source, rappelant que la biotechnologie est considérée comme un des éléments fiables sur lequel l'Etat s'appuie pour promouvoir la production pharmaceutique et agroalimentaire, et améliorer les espèces animales et végétales. Ces assises nationales regrouperont tous les intervenants en la matière de différentes universités du pays, l'Ecole nationale supérieure de biotechnologie (ENSB), le Centre de recherche en biotechnologie, l'Ecole nationale polytechnique (ENPC) et les diverses administrations et entreprises de production, a fait savoir la direc-

trice générale de l'ATRB-SA. Mettant l'accent sur l'importance de ce regroupement dans l'«orientation des recherches» en biotechnologie, facteur de réduction de la dépendance alimentaire et la préservation de l'environnement, P Boutekrabort a indiqué que ces assises nationales permettront d'évaluer les moyens disponibles (laboratoires et ressources humaines notamment) et exprimer également les besoins à mettre à contribution pour atteindre les objectifs tracés. L'organisation de ces assises nationales permettra également le renforcement des liens entre les intervenants dans le domaine de la recherche scientifique et le monde économique pour une coopération fructueuse au service du pays, a ajouté la même responsable.

Dans ce sens, elle a fait part de l'organisation, ultérieurement, de rencontres et débats avec les opérateurs économiques (publics ou privés) en vue d'«élaborer une stratégie de développement économique» qui sera exécutée sur le terrain à travers des projets de coopération.

Tahira D.

Inde

## 175 policiers stagiaires limogés pour violence

UN TOTAL de 175 policiers stagiaires, dont beaucoup de femmes, ont été limogés pour vandalisme et violences dans l'Etat de Bihar (nord-est de l'Inde) à la suite du décès d'une de leurs collègues, a indiqué hier un haut responsable de la police indienne. Le 2 novembre, plus de 300 policiers stagiaires avaient fait irruption dans la ville de Patna à Bihar, endommageant des propriétés et attaquant des policiers locaux, à la suite du décès d'une de leurs collègues qui se serait vu refuser un arrêt du travail alors qu'elle était malade. Vingt trois autres agents de police ont été également suspendus à la suite de cet incident, a déclaré l'inspecteur général de la police, Naiyar Hasnain Khan. «Le personnel suspendu comprend un chef de police et

deux autres personnes chargées d'assigner des tâches aux stagiaires», a dit Khan. Blâmant les responsables pour avoir mis Pathak au travail malgré son état de santé, les policiers stagiaires se sont déchainés, saccageant des équipements de la police et renversant des véhicules de fonction dans les rues. La policière Savita Pathak (22 ans) est décédée vendredi matin dans un hôpital privé, un jour après avoir dû quitter son service en raison d'une grave douleur à l'estomac. Les autorités de police avaient déclaré que la mort semblait avoir été causée par la dengue, mais les responsables de l'hôpital ont ensuite précisé que la victime souffrait d'une infection virale et pas de la dengue.

R. I.

## Famine au Yémen: un enfant meurt toutes les 10 minutes



Louvis

Djalou@hotmail.com

Rencontre wali-P/APW et opérateurs à Tizi Ouzou

## Comment relancer l'investissement...

■ L'investissement dans la wilaya de Tizi Ouzou est confronté à des problèmes de différentes natures dont celles liées au manque du foncier industriel et à la concrétisation de nombreux projets pour lesquels des assiettes de terrain ont été affectées parfois depuis une décennie.

Par Hamid Messir

P our tenter de relancer celui-ci et à l'initiative des organisations patronales locales, le wali, Abdelhakim Chater et le président de l'Assemblée populaire de wilaya, Youssef Aouchiche, ont réuni, hier, des opérateurs économiques de divers horizons activant dans la wilaya pour une première prise de contact avec le nouveau chef de l'exécutif. De nombreux opérateurs ont saisi l'occasion pour interpeller le premier magistrat de la wilaya sur les contraintes auxquelles ils sont parfois confrontés pendant l'exercice de leurs activités ou encore pour l'extension de leurs investissements. La bureaucratie administrative, l'indisponibilité du foncier, le squat des assiettes de terrain affectées et plusieurs autres contraintes ont été portées à la connaissance du nouveau wali. Tout en reconnaissant la véracité des problèmes posés, le wali a fait part que de nombreux investisseurs ayant bénéficié d'affectation de terrain pour leurs projets exprimés n'ont



toujours pas encore entamé leur concrétisation. Il a, à ce propos, annoncé que des mises en demeure, en centaines, ont commencé à parvenir à ces investisseurs afin d'entamer la réalisation de leurs projets, faute de quoi les terrains leur seront désaffectés en vue de les attribuer à d'autres qui attendent. Dans le même sillage, il a indiqué que sur les 1 334 dossiers de demande d'investissement, seuls 297 ont été validés par ses services, sans préciser le nombre exact de projets concrétisés. A titre préventif et afin d'éviter la lenteur dans la concrétisation des projets d'investissement, le wali a annoncé la non délivrance de l'acte de concession jusqu'à l'entame de leur réalisation. Il a également instruit ses services (domaines, direction de l'industrie et des mines et autres) d'assainir dans les meilleurs délais les situations pendantes. Il a été annoncé la convocation d'une rencontre devant regrouper tous les acteurs locaux de l'investissement pour le 13 novembre courant. Pour le

président de l'APW de Tizi Ouzou, parmi les priorités de l'heure pour le relance de l'investissement figurent l'examen du foncier industriel ainsi que l'amélioration de l'attractivité de la wilaya en la matière. Pour Youssef Aouchiche, la wilaya de Tizi Ouzou est connue plutôt pour son climat républicain pour les investisseurs, d'où la nécessité d'agir en conséquence. Il a préconisé la spécialisation dans l'investissement, citant l'exemple de la création d'un pôle dans l'industrie agroalimentaire. Il a également rappelé les différentes actions entreprises par l'institution qu'il dirige en direction des investisseurs. De son côté, Lakhdar Madjène, en sa qualité de représentant des opérateurs économiques de la wilaya, a fait part du problème de viabilisation des zones d'activités qui constitue un véritable frein à de nombreux investisseurs pour lancer leurs projets, en plus du problème de manque de foncier industriel.

H. M.